



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 12 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 6 novembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme ZUCCARELLI à M. VOGLIMACCI, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, Mme PILLOTTI à Mme GUERRINI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181112-2018_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 12 novembre 2018
Délibération N°2018/244

**Demande d'attribution d'aide à l'équipement de l'Espace
Diamant**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La console son et la console lumière de l'Espace Diamant sont hors d'usage depuis la fin de la saison dernière. Le théâtre municipal est dans l'obligation de louer ces équipements pour permettre le bon déroulement du programme de la saison 2018/2019.

Outre la saison de spectacle vivant, ce lieu accueille tout au long de l'année, presque chaque jour, des manifestations diverses et variées. Cette structure qui a une vocation multiple, accueille en complément de la saison de spectacle vivant, des projections de films d'art et essai les vendredis et samedis, des expositions selon un programme défini par un comité technique ainsi qu'un cycle de conférences régulier. Cet espace est aussi largement mis à disposition des associations de la ville, en particulier pour les représentations de pratiques amateurs qui rencontrent ainsi un large public, et des porteurs de projets privés.

Ce dossier entre dans le cadre du soutien à l'investissement d'aide à l'aménagement et l'équipement de Logchi d'Arti in Scena, inscrit au *Chapitre 3.3 : Aide aux lieux de spectacles / Volet II : Aide à l'aménagement et l'équipement des Lochi d'Arti in Scena* - du nouveau règlement des aides culture accordées par la Collectivité de Corse.

Nous envisageons de solliciter, une aide à hauteur de 60% de la dépense éligible, taux maximum prévu dans le règlement des aides précité.

Le coût total estimé se monte à 48 549.50 € HT dont 12 800.00 € pour la console lumière, 30 537.50 € pour la console son et 5 212 € pour le filtre audio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER l'acquisition d'une console son, d'un filtre audio et d'une console lumière pour un montant total de 48 549.50 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs à l'acquisition des matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'Espace Diamant ;
à solliciter, en vue de l'acquisition de ces équipements, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse suivant le plan de financement indiqué ci-dessous :

Plan de financement :

- Part Collectivité de Corse 60% = 29 129.70€ H.T
- Part Ville 40% = 19 419.80€ H.T

Les crédits afférents à l'acquisition de ces équipements sont prévus au chapitre 21, fonction 33 du budget 2018.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le règlement des aides « culture » de la Collectivité de Corse,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 12 novembre 2018,
Considérant qu'il convient d'arrêter l'acquisition des matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'Espace Diamant

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

L'acquisition d'une console son, d'un filtre audio et d'une console lumière pour un montant total de 48 549.50€ HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs à l'acquisition des matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'Espace Diamant ;
A solliciter, en vue de l'acquisition de ces équipements, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse suivant le plan de financement indiqué ci-dessous :

- Part Collectivité de Corse 60% = 29 129.70€ H.T
- Part Ville 40% = 19 419.80€ H.T

DIT

Que Les crédits afférents à l'acquisition de ces équipements sont prévus au chapitre 21, fonction 33 du budget 2018.

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI